



LE LANCEUR D'ALERTE, LA VÉRITÉ COMME ACTE DE RÉSISTANCE



En faisons-nous suffisamment pour protéger les lanceurs d'alerte ?

- | | | |
|----|-----------------------------|-------------------------------|
| 01 | STRATÉGIE | Comment la méthode fonctionne |
| 02 | NSA FILES | Snowden, Hawaï, 2013 |
| 03 | LUMUMBA PAPERS | Kinshasa, 2016 |
| 04 | LUXLEAKS | Luxembourg, 2014 |
| 05 | FORCES & LIMITES | 3 forces · 3 limites |



01 • STRATÉGIE

DÉNONCIATION DEPUIS L'INTÉRIEUR

Un salarié ou un prestataire découvre, dans l'exercice de ses fonctions, la preuve d'une pratique répréhensible. Les canaux internes étant gérés par l'institution elle-même mise en cause, les emprunter revient à prévenir les responsables plutôt qu'à révéler les faits. En confiant la preuve à des journalistes, des régulateurs ou des juges, celui qui alerte fait entrer en scène des acteurs capables d'imposer une réponse publique que l'institution ne peut étouffer seule. C'est ce basculement, de la plainte privée au dossier public, qui fait d'une divulgation un acte politique.

02 • CAS

NSA FILES

Edward Snowden a 29 ans. Administrateur système pour un sous-traitant de la NSA à Hawaï, il extrait des documents classifiés : PRISM, qui donne à l'agence un accès direct aux données de Google, Facebook, Apple et Microsoft, et une ordonnance secrète contraignant Verizon à livrer les relevés téléphoniques de millions d'Américains. Le 20 mai 2013, il rejoint Hong Kong et confie les fichiers à trois journalistes. Les révélations paraissent dans la presse le 5 juin 2013. L'État ne conteste pas le fond : il poursuit Snowden pour espionnage. Deux ans plus tard, un tribunal juge cette surveillance illégale, le Congrès l'interdit, une seconde cour le confirme en 2020.

03 • CAS

LUMUMBA PAPERS

Jean-Jacques Lumumba dirige les engagements de BGFIBank RDC, filiale congolaise détenue en partie par la sœur du président Kabila. Il voit passer des dizaines de millions de dollars de fonds publics, dont ceux de la commission électorale. Ses alertes internes restent lettre morte et les menaces commencent. En juin 2016, il quitte le pays et confie des photocopies au quotidien belge *Le Soir*, qui les publie en octobre. Les mouvements citoyens congolais appellent ces documents les « *Lumumba papers* ». Cinq ans plus tard, l'enquête internationale Congo Hold-up confirme ce qu'il avait décrit.

04 • CAS

LUXLEAKS

Antoine Deltour, jeune auditeur chez PwC Luxembourg, copie des centaines d'accords fiscaux secrets accordés à des multinationales et les transmet à un journaliste. Un collègue, Raphaël Halet, fait de même. Les documents sont publiés en 2014. Les deux hommes sont poursuivis au Luxembourg : Deltour obtient la reconnaissance du statut de lanceur d'alerte en cassation en 2018, Halet seulement en 2023, devant la Cour européenne des droits de l'homme. Entre-temps, l'Union européenne adopte en 2019 sa directive sur la protection des lanceurs d'alerte.



05 • LEÇONS

BILAN CRITIQUE

FORCES

- Des preuves difficiles à contester : documents et informations internes peuvent alimenter des enquêtes ou procédures judiciaires.
- Une forte portée médiatique : les révélations peuvent transformer des faits cachés en véritable affaire publique.
- Effets institutionnels : une alerte peut conduire à des sanctions, décisions de justice ou changements de pratiques.

LIMITES

- Des représailles lourdes : licenciement, harcèlement, pertes financières, atteinte à la réputation ou à la santé.
- Une protection juridique souvent insuffisante : même lorsqu'elle existe, elle empêche rarement toutes les représailles.
- Aucune garantie de résultat : autorités, médias ou institutions peuvent tarder à agir ou ne pas agir du tout.

